

## Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur la transition des étudiants entre le secondaire et le collégial

**Québec, le 27 mai 2010.** — Le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui un avis intitulé *Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial*. Il a choisi de produire un avis sur ce thème au moment où la première cohorte d'étudiants formés avec le nouveau pédagogique doit arriver au collégial, en août prochain. Il rappelle, par la même occasion, que comme par les années précédentes, la transition des étudiants est façonnée par le programme de formation du secondaire, mais également par les règles de passage entre les ordres d'enseignement et par la nécessité d'intégrer les étudiantes et les étudiants aux études collégiales. Il suggère donc d'envisager leur transition de façon globale sans en limiter la portée au seul nouveau pédagogique.

« La société reconnaît que le passage du primaire au secondaire est une étape importante de l'adolescence, tant sur le plan scolaire que sur celui du développement des jeunes. Le regard porté sur la transition vers les études supérieures est tout autre; parce que l'étudiant est au seuil de sa vie d'adulte, on pourrait, à tort, être tenté de croire qu'il trouvera nécessairement en lui les ressources pour réussir cette transition. Or, dans une perspective de réussite éducative, il est de la responsabilité de tous les acteurs de soutenir les jeunes qui accéderont pour la première fois aux études collégiales », de souligner la présidente du Conseil, Mme Nicole Boutin.

Dans cet avis, le Conseil analyse la transition sous trois angles : l'articulation des structures, l'arrimage des savoirs et des pratiques et, enfin, l'intégration des étudiantes et des étudiants. Pour soutenir la transition et favoriser la réussite au collégial, le Conseil considère que chacune de ces trois perspectives doit être prise en compte à des degrés divers selon les acteurs.

Pour élaborer son avis, le Conseil a analysé la littérature scientifique sur les transitions et il a répertorié les pratiques actuelles dans les collèges. Il a aussi entendu des acteurs du réseau collégial sur les défis et les enjeux des transitions. Il a constaté que le réseau collégial a, depuis longtemps, la préoccupation de soutenir la transition chez ses nouveaux étudiants, mais que les défis sont plus explicites dans le contexte actuel d'implantation au secondaire du nouveau pédagogique, des modifications apportées au Règlement sur le régime des études collégiales et des transformations sociales qui ont cours, notamment à l'égard du rapport des étudiants au savoir, à la culture et aux nouvelles technologies.

### L'angle de l'articulation des structures

La transition est d'abord conditionnée par le système d'éducation lui-même au regard de ses structures. Le système d'éducation doit faire preuve de cohérence et assurer que les exigences pour accéder au collégial permettent la réussite éducative tout en ayant la souplesse de favoriser les parcours plus atypiques de certains étudiants. Cohérence du système et souplesse doivent donc agir tels des contrepoids mutuels. À ce titre, le Conseil recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de suivre les effets des changements introduits, notamment aux règles d'admission, sur le cheminement des étudiantes et des étudiants au collégial et sur leur réussite, et d'apporter les ajustements requis, le cas échéant.

### **L'angle de l'arrimage des savoirs et des pratiques pédagogiques**

La façon dont sont arrimés les contenus et les pratiques pédagogiques et évaluatives des deux ordres d'enseignement influencent la transition des jeunes. Ainsi, le Conseil invite les enseignantes et les enseignants du secondaire et du collégial à connaître les programmes et les pratiques de chacun des deux ordres d'enseignement pour être en mesure de mieux préparer ou de mieux accueillir, selon le cas, l'étudiant qui vivra la transition. Pour ce faire, il considère qu'il est nécessaire de favoriser et de soutenir les échanges entre le personnel des deux ordres d'enseignement. Il invite également les enseignants des collèges à établir les changements à apporter à leur enseignement pour que leurs étudiants puissent cheminer en continuité avec le secondaire en respect des exigences du collégial.

### **L'angle de l'intégration des étudiants**

Pour le Conseil, le processus de transition que vit un étudiant à son arrivée n'est pas le seul fait de ses premières semaines au collégial. En effet, son intégration – tant institutionnelle, intellectuelle, sociale et vocationnelle – se prépare dès le secondaire. C'est, entre autres choses, par le travail qu'il consacre à ses études au secondaire, par les réflexions qu'il mène sur son choix de carrière et par l'exploration de ses aspirations professionnelles que l'élève choisira un programme d'études et se préparera à s'engager dans ses études collégiales. Par conséquent, le Conseil invite les collèges, conjointement avec les établissements d'enseignement secondaire, à diffuser de l'information dès le deuxième cycle du secondaire pour faire connaître aux futurs étudiants les exigences du collégial et à mettre en place des initiatives pour amorcer leur préparation.

Le Conseil recommande aussi de soutenir l'intégration des nouveaux étudiants ayant des besoins particuliers par des ressources financières adéquates, par l'ajustement des pratiques éducatives au collégial et par la diffusion d'information à leur intention ainsi qu'à leurs parents sur les services disponibles au collège.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de vingt et un membres bénévoles, nommés par le gouvernement, et issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Le Conseil a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonctions de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

L'avis du Conseil est accessible sur son site Internet à l'adresse <http://www.cse.gouv.qc.ca>.

— 30 —

Source : Josée Turcotte  
Secrétaire générale  
Conseil supérieur de l'éducation

Information : Johanne Méthot  
Responsable des communications  
418 643-8253 (bureau)  
418 571-1359 (cellulaire)